



RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

PRÉFET DE L'OISE

Préfecture  
Secrétariat Général  
Direction des collectivités locales et des élections

## AVIS D'ENQUETES PUBLIQUES

### Projet de préservation et de valorisation du site des carrières de Montigny à Machemont

**Maître d'ouvrage : Communauté de communes des deux vallées**

**Commune de Machemont**

Le public est informé que, par arrêté préfectoral du 26 novembre 2025, sont prescrites sur le territoire de la commune de Machemont, du lundi 5 janvier 2026 à 9H00 au mercredi 28 janvier 2026 à 17H00, une enquête publique de déclaration d'utilité publique et une enquête publique parcellaire relatives au projet de préservation et de valorisation du site des carrières de Montigny à Machemont

Conformément à la décision n° E25000155/80 du 15 octobre 2025 de la présidente du tribunal administratif d'Amiens, Monsieur Pascal HIRSON, coordonnateur de sécurité et protection de la santé, est désigné en qualité de commissaire enquêteur et se tiendra à la disposition du public en mairie de Machemont, située 21 rue de l'Eglise 60150 MACHEMONT, aux dates et heures suivantes :

- Lundi 5 janvier de 9H00 à 12H00
- Samedi 17 janvier de 9H00 à 12h00
- Jeudi 22 janvier de 16H00 à 19H00
- Mercredi 28 janvier de 14H00 à 17H00

Les pièces du dossier seront mises à la disposition du public pendant 24 jours consécutifs du lundi 5 janvier à 9h00 au mercredi 28 janvier 2026 à 17h00 à la mairie de Machemont, aux jours et heures habituels d'ouverture de la mairie et à la préfecture. Elles seront consultables et téléchargeables sur le site internet des services de l'État dans l'Oise (<https://www.oise.gouv.fr> - publications - les enquêtes publiques de l'Oise).

Les observations éventuelles pourront être consignées sur les registres d'enquêtes ouverts à cet effet ou être adressées, par écrit, au commissaire enquêteur en mairie pour être annexées aux registres.

Elles pourront être aussi transmises par voie électronique à l'adresse suivante : [enquete-publique@cc2v.fr](mailto:enquete-publique@cc2v.fr).

À l'issue des enquêtes, les copies des rapports et des conclusions motivées du commissaire enquêteur seront tenues à la disposition du public à la mairie de Machemont et à la préfecture de l'Oise - direction des collectivités locales et des élections - pendant un an à compter de la date de clôture des enquêtes.

Pour le préfet et par délégation,  
la directrice des collectivités locales et des  
élections  
*signé*  
Catherine CASTELAIN